

# DEMANDE DE FORFAIT DE SKI SCOLAIRES ET ETUDIANTS SAISON 2018/2019

(Voir conditions au dos)

NOM : ..... Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Classe et Etablissement fréquentés : .....

Membre d'un ski-club : Les Menuires - Val Thorens – section : .....

Si membre d'un ski-club veuillez obligatoirement entourer le ski-club concerné et bien préciser la section

Nom et Prénoms des parents et n° de tél. : .....

Adresse actuelle dans la Commune : .....

Profession des parents : .....

Nom et Adresse de l'employeur : .....

Date de dépôt en Mairie : .....

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par la personne, de l'intégralité des CGVU affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur les sites internet [www.lesmenuires.com](http://www.lesmenuires.com) et [valthorens.com](http://valthorens.com), sans préjudice des voies de recours habituelles. Compte tenu des conditions tarifaires accordées toutes fraudes constatées se traduiront par le retrait immédiat du forfait, par le paiement d'une amende forfaitaire de 5 fois le prix de la journée et par l'impossibilité d'obtenir gratuitement un forfait ou de racheter un forfait à tarif réduit.

**En cas de fausse déclaration, les Sociétés de Remontées Mécaniques SEVABEL et SETAM seront en droit d'exiger le paiement de la différence entre le prix du forfait au tarif public et le prix payé et de ne plus attribuer de forfaits scolaires les saisons suivantes. En cas de départ de la Vallée les forfaits scolaires devront être rendus à la SEVABEL ou à la SETAM.**

**Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Conditions Générales de Vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques ont été mises à jour conformément aux nouvelles directives européennes en matière de confidentialité.**

L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour le traitement de votre demande de forfait. Ces informations sont destinées à la SETAM et à la SEVABEL afin de valider votre demande de forfait. Conformément aux articles 34 et suivants de la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de vos données à caractère personnel auprès de la SEVABEL, service marketing, BP 2, Les Menuires 73440 LES BELLEVILLE et de la SETAM, service caisse, Val Thorens 73440 LES BELLEVILLE. Nous vous informons que les données de passages aux remontées mécaniques pourront être conservées dans le cadre de la lutte contre la fraude. Votre photo sera également conservée pendant la durée de validité de votre forfait pour les mêmes raisons.

△ En cas d'enneigement insuffisant, le forfait, ainsi obtenu, pourra ne pas être accepté en fonction de la fréquentation du domaine skiable.

△ *Les forfaits délivrés la saison précédente ne sont pas valables à l'ouverture de la station*

**Je certifie exact l'ensemble des informations fournies et j'accepte de communiquer sur simple demande tout justificatif réclamé par la Mairie ou les remontées mécaniques.**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Visa Mairie obligatoire



# **FORFAIT DE SKI - SAISON D'HIVER 2018/2019** **COMMUNE DE ST JEAN DE BELLEVILLE**

## **SAISON 3 VALLEES :**

- moins de 16 ans : Gratuit (né(e)s après le 31 décembre 2002)
- 16 et 17 ans : 262,00 € (né(e)s en 2001 et 2002)
- de 18 à 25 ans : 393,00 € (né(e)s de 1993 à 2000)

## **SAISON VALLEE DES BELLEVILLE :**

- 16 et 17 ans : gratuit
- de 18 à 25 ans : 246 €

## **Les documents suivants sont à remettre à la Mairie :**

- le formulaire demande de forfait de ski complété,
- 1 photo d'identité récente et en couleur avec nom et prénom au dos,
- à partir du collège le certificat de scolarité ou la carte d'étudiant,
- un chèque du montant du forfait,
- le forfait de la saison précédente (hormis pour la 1<sup>ère</sup> demande). Si celui-ci n'est pas fourni, la somme de 3 € sera demandée
- justificatif de domicile (voir ci-dessous)
- le lien effectif de parenté entre l'enfant et son père et sa mère pourra être demandé.

## **Conditions d'obtention, justificatifs à fournir et à remettre à la Mairie :**

### **Un des parents :**

- Habite en résidence principale sur la commune de St Jean de Belleville ; document confirmant la résidence principale à fournir ☞ dernier avis d'imposition sur le revenu avec adresse du destinataire sur la commune de St Jean de Belleville ou à défaut la taxe d'habitation 2017 avec adresse du destinataire sur la commune de St Jean de Belleville. Sur ce document : dans la rubrique « abatement » à la ligne « général à la base » en dessous du % doit apparaître impérativement une somme. Cette information prouve la résidence principale.

### **Ou**

### **Un des parents :**

- Habite sur le territoire de la commune de St Jean de Belleville pendant toute la saison d'hiver et au minimum 4 mois (attestation de logement, taxe d'habitation),
- Exerce et a exercé la saison précédente, une activité professionnelle saisonnière chez un employeur (attestation de l'employeur (modèle joint) ou inscription au registre du commerce ou des métiers).

**DELAI D'OBTENTION** : L'élaboration du forfait nécessite un délai minimum de 15 jours après acceptation de la demande déposée en Mairie.

**DATE LIMITE DE DEPOT DE LA DEMANDE : 31 DECEMBRE 2018.** En cas de demande hors délais, en sus du prix du forfait, 10 % du prix public du forfait sera demandé à titre de frais. Si le forfait est gratuit le montant des frais sera calculé sur le prix de la même catégorie payante la plus proche (supplément de 98,40 € à 131 €).

△ La commission d'attribution des forfaits scolaires se réserve le droit de refuser la délivrance d'un forfait si le dossier n'est pas conforme.

△ *En cas de perte du forfait pendant la saison d'hiver, le coût de délivrance d'un nouveau forfait sera de 10 € sur présentation du justificatif de vente.*